

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2018

Le mercredi 28 juin 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Mme LA MAIRE : Il y a encore beaucoup d'absents mais, nous avons le quorum. Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2018. Toute l'équipe d'arrondissement vous les présentera plus longuement le 23 janvier.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18H40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Marie-Madeleine FIERS
Mme Claire SADDY
M. Richard BRUMM
M. Jean-Yves SECHERESSE
M. Thierry BRAILLARD
M. Christophe GEOURJON
Mme Corinne IEHL
M. Kader CHARNI

POUVOIR A :

Mme Martine UBALDI-CLARET
M. GRABER

Mme PICOT

Mme DAGORNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 5 DECEMBRE 2017 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Nous allons commencer avec les rapports présentés par Madame CONDEMINÉ.

23 – 27746 – Attribution d’une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros à ALLIES, l’association lyonnaise pour l’insertion économique et sociale, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d’application a□érente avec ALLIES – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Merci Madame la Maire, je suis obligée de partir juste après et, si vous le voulez bien, je propose de traiter ces 3 rapports en même temps puisqu’ils concernent la délégation emploi.

Il s’agit de l’attribution de la subvention annuelle de fonctionnement des 3 outils de la ville de Lyon qui sont labellisés Maison de Lyon pour l’emploi.

Je rappelle le contexte de mutualisation dans lequel ils s’inscrivent pour l’année 2018.

Il n’y a pas de grands changements si ce n’est les écarts : pour la Mission Locale, il est alloué une subvention de 925 864 euros au lieu de 964 274 euros en 2017 ça correspond au poste de directeur qui est maintenant mutualisé entre la Mission Locale et la Maison de l’Emploi dans le cadre des marges de manœuvre.

Pour ce qui concerne la Maison de l’emploi, la subvention s’élève à 667 802 euros alors qu’en 2017 elle était d’un montant de 573 457 euros : il s’agit là de la contrepartie que la ville de Lyon nous verse sous forme de subvention pour des postes de fonctionnaires qui étaient jusqu’à présent mis à disposition et qui ne le sont plus.

Pour ce qui concerne la subvention pour ALLIES, la subvention est la même que pour 2017.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

24 - 27745 - Attribution d’une subvention de fonctionnement général de 667 802 euros à la Maison de l’emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d’application a□érente - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

25 – 27744 – Attribution d’une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros à la Mission Locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d’application a□érente avec la Mission Locale de Lyon - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

1 – 27734 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 54 500 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour l'exercice 2018, pour un montant total de 54 500 euros.

Dans l'arrondissement, nous sommes concernés par une structure : il s'agit de l'association Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, 16 avenue Berthelot. Le montant de la subvention proposée est identique à celui de 2017, à savoir 5 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 – 27804 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations pour un montant total de 45 000 euros dans le cadre du Défilé de la Biennale de la danse du 16 septembre 2018 « Un défilé pour la paix ! » - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante avec la Compagnie Fred Bendongué – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à deux associations pour un montant total de 45 000 euros dans le cadre du Défilé de la Biennale de la danse du 16 septembre 2018 « Un défilé pour la paix ! »

Le porteur du projet est la Compagnie Fred BENDONGUE qui est bien connue des amateurs de danse dans cette Métropole ; elle a marqué à son époque le 7^e arrondissement où elle a exercé ses talents et où elle avait son siège.

La caractéristique du projet de cette année dans le cadre de la Biennale de la Danse, c'est le lien de cette association avec la proximité, avec la mairie d'arrondissement car, souvent dans ce type de projet on est mis de côté et là ça n'a pas du tout été le cas.

Monsieur BENDONGUE est venu nous voir très rapidement pour travailler avec l'échelon de proximité. Il y a surtout un réel travail avec les habitants, les jeunes notamment de la cité Jardin mais pas seulement de Gerland.

Il y a un véritable travail d'apprentissage de mixité sociale dans la démarche.

Certains ont parfois une vision élitiste de la danse ; c'est au contraire dans sa dimension la plus urbaine et la plus populaire que s'inscrit la démarche pour laquelle nous allons voter ce soir.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - 27711 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association "Quais du Polar", pour l'organisation de la 14^e édition du festival "Quais du Polar", du 6 au 8 avril 2018 – Approbation d'une convention d'application – Direction des Événements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association "Quais du Polar", pour l'organisation de la 14^e édition du festival "Quais du Polar", du 6 au 8 avril 2018.

C'est un grand évènement autour du polar francophone ; cette année, le festival dans le 7^e arrondissement est marqué de différentes manières : dans nos librairies, au Comoedia dans lequel cette année il y a une présence mais surtout, on tenait beaucoup avec Madame la Maire à ce que le jeu de piste traditionnellement organisé par le festival dans le Vieux Lyon, dans la Croix Rousse ou la Presqu'Ile, soit pour la première fois dans la Guillotière.

C'est un vrai plaisir pour nous parce que ça marque une emprunte forte du festival sur nos quartiers.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous allons attendre Monsieur DA COSTA pour rapporter ses délibérations car il est encore pris par des conseils d'école.

9 – 27710 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association "Club Thalassa Lyon Plongée", pour l'organisation de la 38^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 21 janvier 2018 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association Club Thalassa Lyon Plongée, dont le siège social est situé au 3 rue Jouffroy d'Abbans à Lyon 9^e, va organiser la 38^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 21 janvier 2018.

L'arrivée est située à 300 m en aval du Pont Raymond Barre. Une collation est proposée à l'ensemble des participants. L'annonce des résultats et la remise des prix ont ensuite lieu à la Cité Scolaire Internationale.

Cette année, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 500 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 8 500 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association Club Thalassa Lyon Plongée.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - 27636 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2017-2018 – Signature de conventions avec ces associations - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit là de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2017-2018.

Pour la saison sportive 2017-2018, les associations et clubs sportifs souhaitant bénéficier d'une subvention ont donc retourné un dossier « demande de subvention 2018 » permettant, après traitement et analyse, de vous proposer aujourd'hui une répartition des enveloppes « soutien sport amateur », « Handisport » et « sport de haut niveau ».

Cette répartition a été ajustée au plus proche des besoins, des attentes des clubs et du budget alloué.

Vous avez des tableaux en annexe pour tous les arrondissements.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 – 27635 – Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la ville de Lyon et la SASP LOU Rugby pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Cette convention est arrivée à son terme le 30 juin 2017.

Il vous est proposé aujourd'hui de conclure, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, une nouvelle convention triennale.

Les éléments principaux du projet de convention joint au rapport sont les suivants : attribution d'une subvention de fonctionnement de 220 000 € à la SASP LOU Rugby par la Ville pour la saison 2017-2018 au titre des missions d'intérêt général que le club s'engage à poursuivre et à développer ; précisions quant aux procédures de contrôle financier mises en œuvre.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. CHARLES : *Je voterai contre cette délibération, ce qui est une évolution de notre position au Conseil Municipal, qui mérite quelques mots d'explication.*

Jusqu'à présent, nous faisons la différence entre le football professionnel, en l'occurrence l'Olympique Lyonnais (mais c'est valable pour tous les clubs) qui draine beaucoup d'argent et qui n'a pas besoin de l'argent public qu'on lui donne.

Les autres sports charriaient moins d'argent et la question professionnalisme ou semi-professionnalisme est moins aigüe.

Aujourd'hui, le rugby a pris le pas du football, déjà il génère beaucoup d'argent et ça pose des questions y compris l'intérêt du sport aujourd'hui, sur la manière dont il est conçu, le nombre de commotions cérébrales dans le rugby pose quand même certaines questions sur le professionnalisme et l'évolution de ce sport ; de plus, vu l'argent que ça draine aujourd'hui, l'argent public n'est pas nécessaire.

Dans les missions d'intérêt général, il y en a deux sur trois qui pour moi ne relèvent pas des missions de la ville de Lyon : la formation, le perfectionnement, l'insertion des professionnels des jeunes sportifs sont certes importants mais ne relèvent pas des missions de la ville de Lyon, ni d'ailleurs les questions de sécurité dans le stade, au sein des enceintes sportives ; c'est du ressort du club et de l'Etat.

Je ne mets pas en cause l'intérêt des actions d'éducation, des actions de cohésion sociale qui, en ce qui concerne le LOU étaient plutôt bien faites mais, je pense qu'aujourd'hui le rugby professionnel a pris la même route que le football et que dans ce cadre, on pourrait faire des économies pour donner aux clubs amateurs.

Ce n'est pas une critique du LOU, car son travail est apprécié et est plutôt remarquable.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.
(1 voix contre : M. CHARLES)**

12 – 27705 – Lyon 7^e – Approbation de la convention de mise à disposition du tènement situé 1-3 rue du Vercors par la ville de Lyon au profit de la Métropole de Lyon dans le cadre de la relocalisation et de la construction du siège du Centre International de Recherche sur le Cancer - EI 07143 - Numéros d'inventaire 07143T003 et 07143T004 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Je propose de traiter le rapport n° 12 en même temps que le rapport n° 13. Le déclassement des bâtiments 1-3 rue du Vercors (nous avons déjà vu passer ce dossier en conseil d'arrondissement et en conseil municipal).

La ville de Lyon est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 1-3 rue du Vercors à Lyon 7^e, parcelles cadastrées BZ 167 et 168, d'une superficie globale de 9 055 m².

Depuis le 6 avril 1993, ce bien fait l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans conclu avec l'Etablissement Français du Sang (EFS). En 2015, l'EFS a manifesté son souhait de résilier ledit bail de manière anticipée afin de regrouper l'ensemble de ses activités sur un lieu unique situé à Décines Charpieu.

Dans le même temps, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), occupant des locaux communaux dans le 8^e arrondissement, recherchait un nouveau site en vue de sa relocalisation.

Après études et concertation avec les différents partenaires du projet la ville de Lyon et la Métropole conduisaient une réflexion pour relocaliser le CIRC et d'un commun accord, le choix a été fait de relocaliser le CIRC sur cette parcelle à Gerland au cœur du bio district.

Une première délibération en 2015 a été votée afin d'établir une convention d'accord et de partenariat avec la Ville, l'Etat, la Région et la Métropole. La ville de Lyon s'engageait à céder pour l'euro symbolique à la Métropole de Lyon, le terrain qui est estimé à 13 millions d'euros, ce qui représente une partie de la contribution de la Ville à ce projet.

Cette cession a été approuvée lors du conseil municipal du 14 novembre 2016 ; la ville de Lyon s'est également engagée à verser un fonds de concours à la Métropole pour le financement des opérations de déconstruction et de dépollution du site car il y a de l'amiante aujourd'hui.

La présente délibération vise à permettre le déclassement de ces terrains qui appartiennent au domaine public de la ville de Lyon afin de pouvoir permettre la cession du bien à la Métropole.

L'autre délibération n° 12 qui permet de mettre à disposition le bien de la Métropole par anticipation de la vente puisque la vente est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2018 mais la métropole souhaite pouvoir bénéficier de ce bien afin d'assurer les travaux de désamiantage et de démolition des constructions.

Il est donc proposé par cette convention de mise à disposition de le faire par anticipation à partir du 1^{er} février prochain jusqu'à la date de signature de l'acte de vente définitif.

Je vous propose de donner un avis favorable à ces deux rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 – 27704 – Lyon 7^e Déclassement des bâtiments et d'espaces extérieurs du tènement situé 1-3 rue du Vercors, dans le cadre de la relocalisation et de la construction du siège du CIRC EI 07143 Numéros d'inventaire 07143T003 et 07143T004 – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. CHARLES : *Ce sera ma deuxième et dernière intervention. A l'occasion de cette délibération, je voudrais saluer le rôle du CIRC, qui n'est pas négligeable.*

On a eu une discussion sur l'intérêt de financer des institutions internationales. Mais il faut noter que le CIRC a été la seule institution qui a classé le glyphosate, l'herbicide que vous connaissez tous, comme cancérigène et génotoxique, c'est-à-dire que ça s'attaque à notre ADN.

Or, les analyses ont été faites et nous avons tous du glyphosate dans le sang.

Aujourd'hui, les institutions européennes ont ré autorisé l'utilisation du glyphosate en se basant sur l'autorité européenne de sécurité alimentaire, après un débat auprès des parlementaires européens dans la société, après une initiative citoyenne qui a réuni plus d'1 million d'habitants, en se basant sur les études de Monsanto qui ne sont pas publiées.

Nous ne savons pas sur quels éléments scientifiques s'est basée l'autorité européenne pour ré utiliser le glyphosate ; pendant ce temps, le CIRC a classé le glyphosate en cancérigène et génotoxique en se basant sur des études publiées et vérifiables.

A la suite de ça, le CIRC a fait l'objet d'une campagne de dénigrement et de calomnie de la part de Monsanto qui était révélée, parce qu'un juge américain sur la base d'une plainte aux Etats Unis, a fait une saisie du courrier et des courriels de Monsanto et a découvert que Monsanto a organisé une campagne de dénigrement systématique, en payant des scientifiques et en rédigeant des articles pour dénigrer les études faites par le CIRC et en dénigrant les 17 scientifiques qui ont voté à l'unanimité en classant le glyphosate comme cancérigène, en essayant de les discréditer.

Dans l'affaire du glyphosate, le CIRC a été la seule institution internationale qui a défendu la santé publique contre les intérêts financiers de la société.

Nous avons le CIRC à Lyon et c'est une fierté d'avoir cette institution dans notre ville et, je rends hommage au rôle du CIRC. Nous avons aussi Monsanto à Lyon puisque Monsanto Europe est à Saint-Priest mais la ville de Lyon s'honore en aidant le CIRC à avoir des moyens suffisants et cohérents pour son travail pour défendre la santé publique.

Vendredi, il y a la l'association Génération Future qui elle-même a fait pratiquer des analyses et a déposé plainte contre Monsanto, la présidente nationale de cette association vient à 19h00, à la Maison de l'Environnement, pour parler des questions de santé publique et de ce que l'on transmet y compris à nos enfants. Le rôle de Monsanto et du CIRC sera évoqué.

Vous êtes invités vendredi à 19h00 à la Maison de l'Environnement.

Je voterai avec enthousiasme cette délibération.

Mme LA MAIRE : *Merci Monsieur CHARLES pour toutes ces précisions et bienvenue au CIRC dans le 7^e arrondissement.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - 27666 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes" et scènes de proximité, dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création pour un montant global de 495 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles Approbation de conventions cadre – Direction des Aires Culturelles.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de renouveler pour l'année 2018, des subventions versées aux acteurs qui soutiennent l'émergence artistique et la création sur le territoire de la ville de Lyon. Différents dispositifs et différents lieux sont mis en place dans le cadre de cette politique de soutien, d'une part le réseau des scènes découvertes et d'autre part, les différents lieux qui, à titre plus individuels sont des lieux de proximité qui favorisent la création.

Concernant les scènes découvertes, nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement par le théâtre de l'Elysée ; le réseau comprend 3 autres théâtres les Clochards Célestes, l'espace 44 et les Marronniers, une école de cirque dans le 5^e arrondissement et 2 salles de concerts dans le 1^{er} arrondissement.

Le théâtre de l'Elysée est un équipement à la fois lieu de recherche, révélateur de nouveaux talents, lieu de diffusion mis en place également par Jacques FAYARD qui a créé le programme Balises qui permet de donner une visibilité plus forte à certains spectacles, qui tournent dans un certain nombre de lieux de notre métropole.

Vous avez dans la délibération le bilan de l'action du théâtre de l'Elysée pour la saison 2016-2017, sur la saison 2017-2018 actuellement en cours, différentes créations ou reprises sont mentionnées.

Il est proposé de donner une subvention de 60 000 euros à l'Elysée même montant que l'année dernière.

Au titre des lieux de proximité qui favorisent la création, nous avons dans le 7^e arrondissement une structure de danse la Compagnie Désoblique qui est hébergée au sein du Croiseur. Nous avons déjà parlé l'année dernière de cette compagnie puisqu'elle avait reçu une partie de subvention au prorata de la période sur l'année 2017. C'est un centre de formation danse qui développe depuis son arrivée dans ce nouveau lieu dans notre arrondissement, à la fois une volonté d'accueillir des résidences, d'avoir une attention particulière à la structuration administrative en termes de communication, des acteurs de la danse, d'avoir des collaborations avec des structures métropolitaines, de mettre en place un temps fort dédié aux jeunes compagnies au printemps prochain.

Pour accompagner l'ensemble du travail de cette structure, il est proposé de verser une subvention de 40 000 euros pour l'année 2018.

Je précise que le Croiseur bénéficiait du label de ville de Lyon, scènes découvertes ; pour l'instant ce label est suspendu, il sera remis en place suivant l'avancée des discussions que nous avons avec l'association Désoblique pour faire correspondre ce volet au cahier des charges aux scènes découvertes, qui lui-même est en pleine restructuration.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseiller intéressé, M. BLACHIER ne prend pas part au vote)

15 – 27260 – Lyon 7^e Rectification des limites de propriétés entre la ville de Lyon et SNCF MOBILITES Echange foncier sans soulte de parcelles de terrain avec SNCF RESEAU - Avenant °1 au bail emphytéotique administratif des 22 et 24 mars 2016 au profit de Lyon Métropole Habitat 21 rue Saint-Jean de Dieu EI07123 Numéros d'inventaire 07123T001 et 07123T002 - Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020", AP20151 – programme 00020 – Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport tient à cœur à notre collègue Zorah AIT-MATEN, puisqu'il permet de régulariser des problèmes fonciers qui apparaissent sur les terrains du 21 rue Saint-Jean de Dieu qui a été mis à disposition de Lyon Métropole Habitat dont on avait parlé dans une délibération début 2017 au moment du bornage complet de ce terrain.

C'est un terrain mitoyen avec la SNCF. Au moment du bornage complet de ce terrain, on s'est aperçu qu'il y avait des limites de propriétés qui ne correspondaient pas à la réalité.

En particulier une emprise d'une superficie de 195 m², et une autre de 12 m², quoique incluses dans l'emprise de la parcelle CE 8, appartiennent en réalité à l'établissement SNCF MOBILITES, agissant au nom de l'Etat, et sont actuellement occupées sans titre par la ville de Lyon ; une emprise d'une superficie de 474 m², appartenant à la ville de Lyon et correspondant à l'emprise de sa propriété telle que figurant dans son titre de propriété de 1928, mais non incluse dans la parcelle CE 8 telle que reportée au plan cadastral, est actuellement occupée sans titre par SNCF MOBILITES.

Il est donc proposé dans cette délibération après différents repérages sur le terrain et des négociations importantes avec la SNCF, de régulariser la situation, avec des échanges de terrains permettant de tirer tout ça au clair et de le faire sans soule c'est-à-dire sans échanges financiers sur ces deux parcelles compte tenu des enjeux d'intérêt public.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - 27753 - Modification de la délibération n° 2017/3242 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 613 800 euros – Opération : acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy / 31, rue du Lac / 19, rue Vaudrey / 80, rue Paul Bert / 52, rue Etienne Richerand / 20, rue de la Rize à Lyon 3^e et 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e - Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une série de délibérations portant sur une garantie d'emprunt. Ici, il s'agit de la modification de la délibération que nous avons adoptée en septembre 2017 concernant la souscription de 4 emprunts pour une opération d'acquisition de 10 logements dans les différents arrondissements de notre ville.

Il manquait simplement dans la délibération de septembre, les mentions relatives au taux d'intérêt et au taux de progressivité.

Cela ne change absolument rien au total des emprunts d'un montant de 613 800 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette modification.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 – 27657 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 2 550 241 euros relatif à une opération de construction de 19 logements (8 logements PLUS, 6 logements PLAI et 5 logements PLS) situés 42, rue des Girondins à Lyon 7^e – Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliage Habitat pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 2 550 241 euros relatif à une

opération de construction de 19 logements (8 logements PLUS, 6 logements PLAI et 5 logements PLS) situés 42, rue des Girondins à Lyon 7^e .

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 – 27656 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 009 844 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements PLS situés 36, rue de l'Université à Lyon 7^e - Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit de la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 009 844 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements PLS situés 36, rue de l'Université à Lyon 7^e

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 – 27655 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 241 544 euros relatif à une opération de construction de 25 logements (17 logements PLUS et 8 logements PLAI) situés 120-124, rue André Bollier à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 241 544 euros relatif à une opération de construction de 25 logements (17 logements PLUS et 8 logements PLAI) situés 120-124, rue André Bollier à Lyon 7^e .

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20 - 27652 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 345 4345 euros relatif à une opération de réhabilitation lourde et de restructuration d'un foyer de 270 logements situés 28, avenue Georges Gouy à Lyon 7^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Encore une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 454 345 euros relatif à une opération de réhabilitation

lourde que vous voyez peut-être si vous allez dans ce quartier et de restructuration d'un foyer de 270 logements situés 28, avenue Georges Gouy à Lyon 7^e

C'est un ancien foyer de migrants – on l'appelait comme ça il y a très longtemps – c'est un foyer d'hébergement aujourd'hui qui nécessite une réhabilitation très lourde.

Je vous propose de donner un avis très favorable à cette délibération qui permettra des conditions d'accueil dignes.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

21 – 27648 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHL MSCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 787 453 euros relatif à une opération de construction de 28 logements (19 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 75, rue de Gerland à Lyon 7^e – Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 787 453 euros relatif à une opération de construction de 28 logements (19 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 75, rue de Gerland à Lyon 7^e

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 – 27688 – Dénominations de voies nouvelles : ZAC des Girondins et secteur Gerland à Lyon 7^e – Direction Déplacements Urbains.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération concerne la dénomination de voies nouvelles dans le cadre de l'aménagement urbain de la ZAC des Girondins et du secteur de Gerland.

Nous avons deux voies et c'est une prolongation de ces voies qui sont déjà dénommées.

L'une des voies est créée vers le Nord dans le prolongement de la rue Anna Marly. L'adressage de celle-ci allant du Nord vers le Sud, il est préférable de conserver la dénomination actuelle, la numérotation actuelle le permettant.

L'autre voie est créée vers l'Est, dans le prolongement de la rue des Girondins. L'adressage de celle-ci allant de l'Ouest vers l'Est, il est préférable de conserver la dénomination actuelle.

En accord avec Madame la Maire du 7^{ème} arrondissement, je suggère donc que ces voies soient dénommées : Rue Anna Marly (prolongée) : voie nouvelle vers le Sud, dans le prolongement de la rue Anna Marly, entre la rue Pierre Sémard et le passage Faugier.

Anna Marly (1917-2006) : artiste d'origine russe, compositrice du « chant des Partisans » née en Russie pendant la Révolution, Anna Marly, née Betoulinsky, quitte son pays pour la France au début des années vingt avec sa mère.

En 1934, elle débute une carrière de danseuse, sous le pseudonyme d'Anna Marly, et devient parallèlement une chanteuse vedette dans des cabarets parisiens.

En 1940, elle connaît un nouvel exode qui la mène, via l'Espagne et le Portugal, à Londres où elle s'engage comme cantinière au sein des volontaires de la France Libre. Le soir, elle compose des chants que lui inspire le combat qui se livre. C'est ainsi qu'elle compose, en 1942, la musique et les paroles originales en russe du « Chant des partisans », hymne de la Résistance.

Ce chant repris par tous à la Libération est aussi un appel à la lutte fraternelle pour la liberté.

En 1945, à son retour en France, elle connaît la gloire et fuit ce tourbillon.

En 1947, elle part pour l'Amérique latine, puis de 1955 à 1959, sillonne le continent africain avant de s'installer aux Etats-Unis.

Surnommée le « Troubadour de la Résistance », elle décède en 2006 en Alaska.

Le nom Anna Marly a été une première fois officiellement attribué par délibération du Conseil municipal du 11 avril 2011, puis la voie a été prolongée par délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2016.

Rue des Girondins (prolongée) : voie nouvelle vers l'Est, dans le prolongement de la rue des Girondins, entre la rue Félix Brun et l'avenue Jean Jaurès

Les Girondins : Il s'agit d'une référence au groupe politique majoritaire à l'Assemblée législative pendant la Révolution française, dont les membres fondateurs étaient originaires de Bordeaux.

En 1793, les lyonnais se battirent aux côtés des Girondins contre la Convention nationale au cours de soulèvement de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – 27729 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 626 266 euros aux 8 maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions – cadres 2018 -2020 avec chacune de ces associations – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je rapporterai les rapports n° 4, 6 et 7 ensemble. Je vous prie de m'excuser pour mon retard, j'étais avec Valérie GALLIOU, retenu par un conseil d'école.

Ces rapports concernent l'attribution de la première tranche de subventions de fonctionnement général accordées à des structures socio-éducatives. Notre arrondissement est concerné par ces subventions à travers la MJC Jean Macé pour un montant de 388 318 euros, le Centre Social et Culturel de Gerland est concerné par un montant de 647 946 euros, l'Arche de Noé pour un montant de 305 418 euros et, enfin la Maison de l'enfance qui bénéficie d'une subvention qui s'élève à 305 914 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ces délibérations.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - 27727 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - 27726 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 382 913 euros aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 – 27725 – Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 531 780 euros aux 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association "Com Expression" – Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - 27706 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) de la ville de Lyon.

Comme vous le savez, ces crédits sont attribués selon des forfaits calculés par élève ou par classe.

Les subventions sont versées aux écoles pour soutenir les activités scolaires et périscolaires en lien avec les projets d'école ou périscolaire.

Je vous demande de noter également que ces crédits et ces subventions représentent ensemble une enveloppe financière de près de 2 millions d'euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Nous allons voter ce rapport, je voudrais revenir sur une question que j'avais posée il y a quelques mois concernant la sécurisation des traversées de rues vers les écoles primaires de l'arrondissement et on avait évoqué à l'époque, le fait que la Ville était encore en train de recruter, je crois que c'était au mois de septembre, les personnels manquants sur les horaires de sortie d'écoles car un certain nombre d'écoles n'était pas pourvu de papy, mamie pour traverser.*

Vous m'aviez dit qu'à l'époque, il y avait des difficultés de recrutement, que les choses étaient en cours or je suis sûre qu'il y a des écoles qui aujourd'hui ne bénéficient toujours pas de sécurité pour les traversées de rues.

Où en est ce recrutement ou, est-ce que l'on a définitivement abandonné l'idée de cet accompagnement, je pense à la Grande rue de la Guillotière où il y a une traversée qui n'est pas protégée 4 fois par jour, après le feu avec l'avenue Jean Jaurès et avant le feu avec la Madeleine.

Sachant qu'il y a un parcours concernant l'école primaire et l'école maternelle de ce groupe scolaire privé qu'un certain nombre de parents arrivant de l'école Chavant traversent aussi à cet endroit.

Et je reste sur la poursuite du parcours, surtout qu'il n'y a pas de feux, quelle en est la raison ? Est-ce qu'il y a une solution ?

M. DA COSTA : *Je vous l'avais dit au mois de septembre, nous avons 21 écoles dans le 7^e arrondissement et la plupart des agents d'aide à la circulation sont positionnés surtout au niveau des écoles élémentaires.*

A l'heure actuelle, depuis la rentrée, je ne connais pas une école de l'arrondissement qui bénéficiait de l'agent de circulation qui n'a pas le sien.

Quand on prend la Grande rue de la Guillotière, vous avez le groupe scolaire Chavant qui bénéficie d'un papy trafic que vous pouvez rencontrer à 7h20 et à 16h30 ; lorsque vous remontez vous avez l'école privée Saint Joseph et il y a quelqu'un qui aide à la traversée.

Nous ne nous occupons pas de cette question pour les écoles privées, elles le font très bien d'ailleurs. Parfois l'agent qui gère cette question peut être indisponible pour raison de santé.

Il s'agit d'emplois pour des personnes à la retraite qui pour une centaine d'euros par mois, acceptent de faire ce travail.

Pour l'école privée, je n'ai pas d'éléments de réponse mais l'école Saint Joseph a un agent de circulation.

L'école Veyet qui fait la sortie du côté de la rue du Béguin a un agent de circulation.

Je vous demanderai d'être plus précise et ciblée pour les écoles élémentaires du 7^e arrondissement.

Mme DAGORNE : *Je vais me permettre d'être plus précise tout de suite. Vous me dites que toutes les écoles publiques en sont pourvues, je l'ai vu à Chavant et je n'ai pas dit que ces écoles -là n'en étaient pas pourvues.*

Je réitère que jusqu'à juin 2017, le parcours entre l'école Saint-Joseph et l'école Notre Dame, était effectivement pourvu d'un agent de la ville de Lyon qui a arrêté son service pour des raisons de retraite, que la ville assurait ce service et c'est peut-être une nouveauté que la ville ne s'occupe plus de la sécurisation des traversées dans les écoles privées mais, il existait ce service jusqu'à juin 2017.

Je peux entendre que ça n'existe plus, j'aimerais que ce soit annoncé clairement et que l'on ne me dise pas que ça n'a jamais été fait. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h20.